



Ville de Durbuy

Conseil communal

Durbuy, le 11 mars 2024.

Extrait du CDLD

Art. L1122-13 - Par. 1^{er}. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage a la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Avis à la population

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L1122-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous informons de la tenue d'une séance du Conseil communal de la Ville de Durbuy qui aura lieu le lundi 25 mars 2024 à **19h30** à la salle du Conseil communal à Barvaux/Ourthe.

Par le Collège,

Le Directeur Général

Olivier BRISBOIS



Le Bourgmestre

Philippe BONTEMPS

Séance du Conseil communal :

SÉANCE PUBLIQUE

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22/01/2024
3. Maison des Jeunes asbl - Présentation
4. Plan de Cohésion Sociale - Approbation du rapport financier 2023
5. Rapport d'activités ADL 2023
6. Tutelle sur les établissements culturels : Fabrique d'église de Villers Sainte Gertrude - Approbation du Budget 2024
7. Octroi et contrôle de subvention - Asbl FC Bomal - octroi
8. INONDATIONS - Conception et réalisation d'une passerelle piétonne à Juzaine. Approbation des conditions et du mode de passation.
9. Renouvellement de la toiture de l'église Sainte-Walburge à Wéris. Conditions du marché. Approbation.
10. Eclairage public. Extension du réseau d'éclairage public de l'accès à la piscine de Bohon . Devis.
11. Aménagement et équipement du site du parc Roi Baudouin. Auteur de projet - Facture d'honoraires - Information
12. Mise à disposition d'un local dans l'ancienne poste à Barvaux au profit de la Maison médicale Croix Rouge. Projet de convention
13. Régie foncière. Vente des parcelles 1034G3 et 1034V6 au Val de l'Ourthe. Approbation du projet d'acte commun aux 2 opérations
14. Régie foncière. Droits de chasse. Renouvellement. modification Approbation
15. Régie foncière. Procédure de relocation des chasses. Lots en gré à gré et lots en adjudication publique.
16. Service Patrimoine. Vente de surfaces déclassées au sentier vicinal n°18 à Durbuy Vieille Ville près de Thier Moreau. P1 et P2



17. Régie foncière. Vente d'un terrain à Heyd. Conditions
18. Régie foncière. Fin d'un premier délai pour la vente des lots à Heyd El Cwene. Offre d'achat lot 2. Attribution de la vente.
19. Régie foncière. Charte d'engagement pour la gestion forestière durable PEFC en Wallonie. Adhésion.
20. Service Patrimoine. Résultat de l'enquête publique pour des questions de voirie à la ferme du Petit Bomal
21. Régie foncière. Approbation du devis des travaux non subventionnables. Cantonnement de Marche-en-Famenne, devis SN/932/4/2024
22. Régie foncière. Conclusion d'un bail emphytéotique avec la régie fédérale des bâtiments pour le bâtiment situé Route de Marche. Approbation du projet d'acte
23. Durbuy Vieille Ville. Réservation emplacement stationnement taxis. Abrogation.
24. Service Personnel. Rapport 2023 relatif à l'emploi de travailleurs handicapés au sein de l'administration communale: communication.
25. ELECTIONS EUROPEENNES/FEDERALES/REGIONALES 2024 - CAMPAGNE ELECTORALE - MAINTIEN DE L'ORDRE - ORDONNANCE DE POLICE

HUIS CLOS

26. Personnel. Service Travaux voirie. Mise à la pension : [REDACTED]
[REDACTED]
27. Personnel. Service Travaux voirie. Mise à la pension : [REDACTED].
28. Personnel. Service Travaux voirie. Mise à la pension : [REDACTED]
[REDACTED]
29. Personnel - Référent intégrité - Procédure relative au lanceur d'alerte, canal interne - Désignation: [REDACTED]